

Le présent règlement intérieur « Section Gym - ASAL » vient compléter celui de l'Association ASAL Lorient (en aucun cas il ne le remplace).

Ils sont consultables sur le site de l'ASAL

Documents nécessaires à l'adhésion

Pour toute adhésion, il faut :

- **Bulletin d'adhésion** avec autorisation des droits à l'image, complété lisiblement et signé
- **Volet d'autorisation de sortie**, si la gymnaste quitte la salle seule
- **Certificat médical** :
 - o Obligatoire pour une première adhésion
 - o Validité de 3 ans
 - o Ou **questionnaire de santé** : à remplir tous les ans entre les certificats médicaux
 - o Fortement conseillé 1 fois par an pour les compétitrices

Inscription

Pré-inscription : Une pré-inscription est possible en fin de saison pour l'année suivante. Une caution fixée à 50.00€ est alors demandée.

Caution : La caution permet de réserver une place sur un créneau horaire. Elle sera rendue ou déduite du tarif lors de l'inscription définitive.

La caution sera encaissée en cas d'annulation de l'inscription (sauf contre-indication médicalement justifiée).

Inscription :

L'inscription est définitive lorsque tous les documents sont remis avec le règlement intégral à la section gym.

Règlement de l'adhésion :

Le règlement se fait totalement lors de l'inscription. Il peut se faire par chèques bancaires, espèces, chèques ANCV ou coupons sport ANCV.

En cas de règlement par chèque bancaire, il y a la possibilité de faire jusqu'à trois chèques d'un montant quasi-égal, qui seront encaissés les trois premiers mois de la saison.

Remboursement :

Aucun remboursement d'adhésion ne sera effectué en cas d'abandon de la pratique sportive.

Attestation d'inscription :

Les attestations d'inscription sont à demander lors de l'inscription, au plus tard avant la fin du 1^{er} trimestre, soit avant le 31 décembre. Aucune attestation ne sera délivrée après cette date.

Tarifs

Les tarifs sont fixés à N-1 et revus tous les ans pour l'année suivante.

3 tarifs :	Babygym	160.00 €
	Ecole de Gym / FreeRun.....	200.00 €
	Groupe de compétition	270.00 €

Il comprend l'inscription à la FCD (Fédération des Clubs de la Défense), l'inscription à la FFGym (Fédération Française de Gymnastique) et aux compétitions pour les compétitrices, la participation aux cours délivrés par un entraîneur salarié, les frais de fonctionnement, le renouvellement du matériel, le prêt de justaucorps pour les compétitions....

Assurance

Chaque licence comprend une assurance sportive. Cependant les parents peuvent souscrire une assurance complémentaire.

La FFGym propose une assurance complémentaire aux compétitrices. Les parents doivent remettre à la section le bulletin n° 2 du document.

Cours

- Le planning des cours est défini, en collaboration avec la mairie de Lorient, à N-1.
Il peut, toutefois, être modifié en début de saison, et ceci pour toute la saison.
En cas de modification, le bureau de la section doit prévenir les adhérents dans les plus brefs délais.
- Durant l'année, certains cours peuvent être annulés en raison d'indisponibilité de la salle de gymnastique (ex, Compétitions UNSS) ou d'indisponibilité des entraîneurs lors de l'accompagnement des équipes compétitrices aux compétitions.
Lorsque les cours sont annulés, il y a possibilité de rattraper ce cours sur un autre créneau de niveau et d'âge équivalents.
- Les gymnastes étant mineurs, nous demandons aux parents de déposer leur enfant et de s'assurer de la présence de l'entraîneur ou d'un encadrant. Les parents préviennent la section lorsqu'il s'agit d'une tierce personne qui récupère l'enfant.
- Les enfants ne pourront pas partir non-accompagnés sauf si attestation écrite des parents autorisant l'enfant à quitter seul la salle

Stages

4 stages de 4 demi-journées chacun, sont organisés, pour les groupes compétitions, pendant les périodes de vacances scolaires :

1er stage : fin août, stage de pré-rentree	3è stage : vacances de Février
2è stage : vacances de la Toussaint	4è stage : vacances de Pâques

Ils ne sont pas obligatoires mais fortement conseillés.

Le tarif est fixé à N-1 (environ 5€ / matinée).

Compétitions

Les gymnastes des groupes compétition suivent 3 cours par semaine.

Toute absence doit être justifiée.

La participation aux compétitions nécessite obligatoirement de la **régularité** dans la participation aux cours.

Seul l'entraîneur, en accord avec les membres du bureau, décide de la participation de la gymnaste à la compétition, selon des critères définis : exigences FFGym, capacité de la gymnaste à effectuer correctement les enchaînements, **rigueur dans la présence aux cours et aux stages, attitude respectueuse et responsable pendant les cours...**

Les dates sont transmises par mail, au fur et à mesure, dès que la FFGym les a fixées. En cas de changement de club, le règlement de FFGym prévoit une validation obligatoire du transfert au club sortant.

Juges

Toute personne ayant obtenu un diplôme de juge doit se rendre disponible pour participer à, au moins, une compétition dans la saison.

La non-présentation de juge sur une compétition entraîne une amende au club.

Tenue

- Pour les entraînements :
- justaucorps, short ou leggings
 - cheveux correctement attachés
 - pas de bijoux
- Pour la compétition :
- justaucorps, identiques pour toutes les compétitrices, obligatoire.
 - cheveux correctement attachés
 - pas de bijoux

Pour le sac : une bouteille d'eau, un petit goûter, maniques pour les compétitrices

Comportement

Nous demandons aux gymnastes d'avoir un comportement adapté au bon déroulement des entraînements.

Les gymnastes ne doivent en aucun cas manquer de respect envers l'entraîneur, les bénévoles, les autres gymnastes ou les membres du bureau.

En cas de comportement inadapté, les membres du bureau peuvent demander un entretien avec la gymnaste et ses parents.

Des sanctions peuvent être prises et peuvent aller jusqu'à l'exclusion de 3 cours ou l'exclusion définitive.

Aucun remboursement d'adhésion ne sera fait dans ce cas.

Blessures

En cas de blessure pendant l'entraînement ou en dehors, la section doit être prévenue au plus tôt, surtout si celle-ci nécessite une dispense de sport.

En cas de blessure pendant un entraînement des gymnastes de l'Ecole de Gym : les parents doivent faire la déclaration à la FCD dans les 5 jours (document à remplir disponible à l'ASAL) et à accompagner du certificat médical initial décrivant la blessure.

En cas de blessure pendant un entraînement des gymnastes du groupe de compétition : les membres du bureau doivent faire la déclaration à la FFGym (via internet) en y joignant le certificat médical initial décrivant la blessure. Les parents seront contactés par la FFGym dans les 5 jours qui suivent la déclaration.

Bénévolat

Le fonctionnement de la section et l'encadrement de vos enfants est basée sur **le bénévolat**.

Toute personne souhaitant nous rejoindre pour encadrer les gymnastes lors des entraînements, lors des différentes manifestations... est la bienvenue et peut se faire connaître à la section.

Le bénévole peut bénéficier d'une déduction fiscale sur le temps effectué et sur les frais kilométriques selon un barème fixé par la FCD.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter

Date signature de la gymnaste

Date et signature du responsable légal